

Réunion du Comité de Pilotage pour la fusion des 7
Communautés de Communes de l'arrondissement d'Ambert – Réunion 2

Le 12 janvier 2016 à 9h au SIVOM d'Ambert, s'est réuni le Comité de Pilotage constitué, pour sa première réunion de lancement, des présidents et des 1^{er} vices-présidents des 7 EPCI et de leurs directeurs.

Élus présents :

- Daniel BARRIER, président de la Communauté de Communes Livradois-Porte d'Auvergne (CC LPA)
- Jean BOSTVIRONNOIS, vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA)
- Michel BRAVARD, président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA)
- Jean-Louis CHANTELAUZE, vice-président de la Communauté de Communes du Haut-Livradois (CCHL)
- Jean-Luc COUPAT, président de la Communauté de Communes du Haut-Livradois (CCHL)
- Jean-Claude DAURAT, président de la Communauté de Communes du Pays d'Arlanc (CCPAr)
- Frédéric FARGETTE, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat (CCPC)
- Yves FOURNET FAYARD, président de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues (CCPO)
- Guy GORBINET, président de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert (CCPAm)
- Gérard GRENIER, président de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat (CCPC)
- Arnaud PROVENCHERE, vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues (CCPO)
- Michel SAUVADE, vice-président de la Communauté de Communes Livradois-Porte d'Auvergne (CC LPA)
- Lionel ZWENGER, vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert (CCPAm)

Directeurs présents :

- Céline BOUTELOUP (CCPO)
- Olivier GALLO-SELVA (CCPAm)
- Marielle GIRAUD (CCHL)
- Manon GUIRIMAND (CCPAr)
- Louis-Jean GOUTTEFANGEAS (CCPO)
- Éléonore MELIS (CCLPA)
- Johan ROUGERON (CCVA)
- Jérôme TOURNIER (SIVOM)

Excusée :

- Florence USANNAZ (CCPC)

M. Jean-Claude DAURAT, en tant que président du SIVOM d'Ambert, ouvre la réunion.

Les élus présentent brièvement un retour sur l'avancement de la démarche.

Concernant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), MM COUPAT et SAUVADE, membres de la commission, précisent qu'un amendement reste possible si le périmètre proposé est à cheval sur deux départements (c'est là que les principales questions se posent). Sur le secteur d'Issoire, un décalage du calendrier est souhaité. Beaucoup d'avis favorables ont été recueillis mais avec une minoration relative des refus, puisque les avis avec réserves sont réputés favorables.

Pour mobiliser les fonds afin de financer les études, M. DAURAT précise que deux financements sont possibles : DETR ou FNADT avec en complément une aide spécifique sur le contrat de plan État-Région, des fonds LEADER pourraient également être mobilisés au niveau du Parc.

M. DAURAT maintient sa proposition pour que le SIVOM soit la structure porteuse avec un financement sur ses fonds propres, mais le SIVOM est seulement éligible au FNADT.

Il paraît donc important de formaliser cette demande de subvention rapidement, afin de solliciter les aides nécessaires pour mener à bien les études.

En préambule, le calendrier de travail, validé lors de la dernière réunion du COPIL, est rappelé :

- **Temps 0** : Présentation de la réforme et expliquer la méthodologie, le calendrier, l'ambition commune (décembre 2015 à janvier 2016)
- **Temps 1** : Vers une charte de développement commune pour un projet commun, simple et consensuel (novembre 2015 à avril 2016)
- **Temps 2** : Le temps des études complémentaires (mars 2016 à juin 2016)
- **Temps 3** : Accompagner le changement et assurer la transition (juillet à novembre 2016)
- **Temps 4** : un EPCI au service du territoire dès sa création au 1^{er} janvier 2017

Un calendrier des réunions de présentation de la démarche est ensuite présenté aux élus, certaines réunions ont déjà eu lieu, notamment en CCPAr et en CCPO.

Les **3 axes principaux du projet de charte de territoire** sont présentés :

- AXE 1 : Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants tout en favorisant le maintien de la population actuelle
- AXE 2 : S'appuyer sur les ressources locales pour développer une économie durable au sein du Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- AXE 3 : Le territoire d'Ambert-Livradois-Forez ouvert sur la grande Région mais attentif au micro-local

Chaque axe permet ensuite de décliner les différentes compétences afin de les articuler avec les différentes actions proposées.

Une analyse des différents statuts actuels permet de constater différents niveaux d'exercices à l'heure actuelle. Des similitudes apparaissent naturellement dans cette analyse mais un toilettage est indispensable afin d'organiser les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Une autre question relative à la définition de l'intérêt communautaire permettra enfin d'arrêter ces choix.

Le **tableau relatif aux compétences proposées, ou à débattre ou qui entrent dans le champ des études complémentaires ou bien relevant de la détermination de l'intérêt communautaire**, est ensuite présenté, en les inscrivant en lien avec le projet de charte de territoire.

La parole est ensuite donnée aux élus pour un temps d'échange afin de présenter leurs remarques.

Les documents présentés lors de cette réunion seront diffusés dans les 7 CC avec le présent compte-rendu.

Lors du temps d'échanges, différents points ont été abordés :

M. SAUVADE, est d'accord pour préparer les futurs statuts mais ils ne pourront être entérinés que par le prochain nouvel organe délibérant.

L'accueil de la population au niveau de l'intercommunalité doit se faire dans les MSAP (Maison de Services au Public), mais surtout il s'agit d'une porte d'entrée de l'intercommunalité dans les communes, cet accueil doit aussi et surtout se faire dans les mairies avec du personnel dédié dans ces lieux.

Concernant les membres du COPIL, M. SAUVADE propose que l'ensemble des conseillers départementaux du territoire soient associés à ce travail notamment Dominique GIROND et Valérie POUYET.

Si les conseillers départementaux participent au COPIL, M. COUPAT propose également que la conseillère régionale, Mme Myriam FOUGERE, soit également associée.

Pour M. BARRIER, les maires souhaiteraient être plus associés. Le COPIL est installé sans concertation avec les conseillers communautaires actuels et maires, et ils souhaitent être acteurs dans la réflexion. Pas uniquement lors des réunions d'information mais être plus impliqués.

Sur ce point, les membres du COTECH précisent que les élus communaux seront rapidement associés à la démarche notamment lors des commissions thématiques où les élus du territoire volontaires pourront activement participer.

Il avait été convenu lors de la première réunion de la légitimité des 7 présidents pour mener à bien le travail du COPIL.

M. GORBINET souhaite que la diffusion des documents soit faite au niveau de tous les conseillers communautaires, puis aux élus communaux. Pour sa part une information au Bureau communautaire sera effectuée tous les 15 jours afin de faire remonter les remarques.

Pour M. FOURNET FAYARD, le COPIL actuel reste légitime pour les CC, la transmission de l'information redescend ensuite au niveau de tous les élus. Chacun diffuse les informations comme il le souhaite à chaque niveau. Concernant la méthode de travail, un ajustement serait à faire notamment sur la réception des documents avant chaque réunion de COPIL, pour anticiper les possibles questionnements.

M. GORBINET souhaite une harmonisation de cette diffusion sur toutes les CC et à tous les élus communautaires et aux maires.

Pour M. COUPAT plus l'information est diffusée, plus c'est bénéfique au débat. De plus des documents spécifiques pourraient être rédigés à l'attention du personnel des CC. Même demande de la part de M. GORBINET.

Pour M. DAURAT il faut trouver le bon dosage afin de ne pas être noyé par le nombre de documents qui pourraient circuler.

Pour les membres du COTECH, ces questions techniques de diffusion des documents de travail ne doivent pas créer une perte de cohésion à avoir dans le débat au détriment des questions précises qui attendent des réponses. Ces réponses viendront naturellement dans les débats des commissions thématiques auxquelles seront associés tous les élus du territoire intéressés et moteur sur ces sujets. Les études seront également là pour accompagner ce travail et proposer des solutions.

Pour M. FOURNET FAYARD, chaque président doit apprécier le niveau de diffusion et être prudent pour respecter les élus dans cette diffusion.

Les membres du COTECH rappellent qu'il faut garder en tête que le travail financier et fiscal qui

viendra ensuite pourra à tout moment par ses préconisations remettre en cause certaines compétences qui pourraient avoir été choisies lors d'une étape antérieure. Il faut donc également être prudent au sujet de ces possibles contre-informations

M. GORBINET souligne aussi que ces documents pourraient être changeants suivant les degrés d'informations acquises.

Pour M. GRENIER les informations sont à restituer lors des différentes réunions mais sans diffuser des documents intermédiaires dits "documents de travail".

Concernant le travail présenté sur les statuts, les membres du COTECH proposent qu'une primauté soit donnée aux 3 axes majeurs présentés.

M. BRAVARD souhaite que le débat sur ces 3 axes permettent de dégager un consensus afin ensuite de s'attaquer plus précisément aux compétences.

M. DAURAT souligne l'importance des termes à utiliser dans la rédaction de la liste des compétences afin de ne pas exclure certaines possibilités en formulant mal certains termes. Les élus doivent avoir une possibilité de rendre un retour d'opinion pour intégrer leurs remarques.

Les membres du COTECH proposent de rédiger un document plus synthétique pour avoir ces retours.

M. ZWENGER propose aussi une validation très rapide de ces 3 axes afin de passer à l'étape suivante.

M. COUPAT revient sur les aides financières proposées par l'État, le mode de demande de subvention est à décider rapidement avec M. le Sous-Préfet.

M. DAURAT précise qu'il s'est déjà rapproché de M. le Sous-Préfet.

Il conviendra également de solliciter une étude financière aboutie et réalisée par les services de l'État pour laquelle le Sous-Préfet est d'accord.

La question de la gestion actuelle d'une compétence par des associations ou des bénévoles (médiathèques, ALSH ...) est également abordée avec une précaution à avoir pour une tarification harmonisée au 1^{er} janvier 2017, de même pour les agents du CRPF pour la compétence animation forestière, ainsi que du partenariat avec la Maison du Tourisme qu'il faudra rapidement déterminer.

Pour M. DAURAT, concernant les tableaux présentés sur les compétences, le volet économique se trouve trop dilué et minimisé, de même pour les questions Agriculture-Forêt qui ont une place trop macro-économique alors que ce thème doit permettre d'avoir des actions incisives, de même pour l'immobilier économique, moteur pour créer des emplois. Il conviendrait de mieux reformuler ces intitulés pour coller au plan social et marché de l'emploi actuel.

Des visites sur l'ensemble du territoire sont prévues pour bien se rendre compte des équipements et les visualiser. M. ZWENGER précise que c'est un état des lieux pourrait se faire par exemple avec l'appui d'une cartographie.

Dans cette optique une aide du SIG (Système d'information géographique) pourrait permettre de cartographier les différents équipements avec l'aide du service du SIVOM.

M. GRENIER aborde également l'aspect culturel et sportif pour la définition de l'intérêt communautaire dans ce genre de manifestations pour le moment plus locales dans chaque CC.

Le choix politique devra être fait en gouvernance interne, notamment pour l'attribution des

subventions aux associations par exemple, dont le curseur devra être déterminé avec pertinence par les élus.

Pour M. ZWENGER, le maillage de l'offre (réseau lecture, musées...), le rayonnement de cette politique culturelle, les choix à faire sur le maintien au niveau intercommunal ou communal sera déterminant pour continuer à la maintenir à budget égal.

Afin de pouvoir mieux informer les élus, les membres du COTECH proposent de créer un "doodle" (plate-forme d'agenda partagé) qui sera envoyé à tout le monde afin de pouvoir anticiper la participation de chacun aux différentes réunions sur les 7 territoires.

D'ici là, le COTECH propose de :

- diffuser auprès des Présidents de CC d'une synthèse et des documents du jour,
- définir les enjeux des études à mener, la rédaction du cahier des charges se fera ultérieurement,
- formaliser la demande de subvention pour les études complémentaires,
- d'organiser une première rencontre avec les services de l'état (Mme BAFFALEUF) qui permettra ensuite de présenter une version 2 des statuts,
- définir un phasage pour les prises de compétences.

Décisions soumises au Comité de Pilotage

Après avoir longuement débattu sur la transmission des différentes informations et notamment des documents présentés, le COPIL propose que l'ensemble des documents (documents de travail du jour, document de synthèse et le compte-rendu de la réunion) soient adressés à chaque communauté de communes, qui diffusera suivant l'organisation que chacun aura déterminée.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

Un "doodle" sera envoyé aux Présidents pour formaliser leur participation aux différentes présentations dans les 7 CC.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

Il est proposé l'élargissement du prochain COPIL à l'ensemble des Conseillers Départementaux et à la Conseillère Régionale

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

Il est proposé au COPIL la rédaction des enjeux des études à mener afin de permettre la rédaction de cahier des charges plus précis.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

La demande de subvention pour les études complémentaires sera faite au nom du SIVOM d'Ambert au titre du FNADT.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

Une rencontre avec les services de l'état (Mme BAFFALEUF) doit être organisée rapidement pour pouvoir rédiger plus précisément une nouvelle version des statuts.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au mardi 26/01/2016 de 9h à 12h au SIVOM d'Ambert.